

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017

1/1 – LA PROGRAMMATION 2018 DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

La Ville de Mons en Barœul a lancé la préparation de la programmation 2018 du Contrat de Ville en juillet dernier.

L'appel à projets 2018 de la Politique de la Ville a été adressé à l'ensemble des associations locales investies dans le champ de la Politique de la Ville ainsi qu'auprès de partenaires de la Métropole Européenne de Lille et de la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités. L'ensemble des orientations s'articule autour des deux enjeux majeurs du Contrat de Ville local :

- **Imaginer et créer, pour chacun, les conditions du mieux vivre ensemble :**
 - se déplacer à Mons en Barœul,
 - préserver l'environnement local...

- **Développer les conditions d'un épanouissement personnel et professionnel :**
 - soutenir l'activité économique et l'emploi,
 - favoriser l'égalité des chances pour l'accès à l'emploi,
 - se mobiliser en faveur de la jeunesse,
 - assurer l'accès aux équipements et services de santé,
 - faire participer les Monsois et partager la Ville.

Le soutien aux associations dans la préparation de cette programmation s'est encore manifesté cette année par la tenue d'un comité de pilotage le 15 septembre 2017 dont le contenu reposait sur les modalités pratiques de finalisation des dossiers et de leur dépôt sur la plateforme de téléchargement TPS, mise en place cette année par la MEL.

Ce temps fort local a été suivi de plusieurs Groupes d'Appui Thématiques, organisés fin septembre au sein de la Maison des Associations, où chacun des acteurs associatifs présents a pu exposer ses idées et les projets qu'il se propose de mettre en œuvre pour l'année 2018. Des conseillers citoyens monsois, également présents, ont pu participer aux échanges et au débat d'idées.

En matière de développement économique, la Ville poursuit son approche en faveur du soutien au développement local par la mise en place d'actions d'amorçage à la création d'activités économiques. Le dispositif CitésLab, porté par l'association Maillages, s'est déployé à Mons en Barœul depuis le début du mois de septembre 2017 et commence à se faire connaître auprès du public monsois. Son rôle consiste à faciliter l'accompagnement à la création et à sensibiliser tous les publics au droit à l'initiative et à l'entrepreneuriat. Cela concerne les jeunes et les adultes éloignés de l'emploi afin de les aider à s'orienter davantage vers la création.

En matière de soutien à la jeunesse monsoise, la Ville poursuit l'accompagnement prioritaire d'enfants rencontrant des difficultés d'adaptation à l'école et de socialisation, dans le cadre notamment de la réussite éducative. En parallèle et afin de proposer des actions mieux ciblées en direction de la jeunesse monsoise, la Ville a engagé un important travail de mobilisation des partenaires locaux, volontaires pour s'engager dans des actions collectives auprès des enfants, des collégiens, des adolescents et de leurs parents. Enfin, les acteurs investis auprès de la jeunesse monsoise soutiennent diverses initiatives renforçant les découvertes culturelles, les liens intergénérationnels, l'implication au sein d'actions collectives, émancipatrices et épanouissantes.

En matière de participation, l'appel à projets vise à renforcer l'accès des habitants à l'éducation, à l'environnement et à la culture en cherchant à investir davantage l'ensemble des espaces, mobiliers et équipements urbains mis à disposition dans le cadre du premier Programme de Rénovation Urbaine. Les actions éligibles visent une écocitoyenneté responsable en ville : minimiser son empreinte écologique, s'occuper des espaces résidentialisés en pieds d'immeubles (jardins, composteurs, poulaillers, bornes de réemploi, conciergerie...), investir les espaces publics par la pratique d'activités festives, sportives ou culturelles, aller à la rencontre des Monsois, créer la surprise et l'inattendu...

L'appel à projets permettant de préparer la programmation 2018 de la Politique de la Ville a permis de recueillir 30 projets en date du 15 octobre 2017. L'instruction des dossiers par les partenaires du Contrat de Ville est en cours sur la base des actions que la Ville a retenue dans le cadre de la présente délibération. Pour rappel, les actions mises en œuvre dans le cadre de la Politique de la Ville sont financées par la Ville, l'Etat, la Région et la CAF. Ces demandes de financement sont orientées vers la MEL qui organise la mise en cohérence des circuits d'instruction afin de rechercher l'optimisation des différentes sources de financement sollicitées : la ventilation des projets vers les financements de droit commun ou vers la Politique de la Ville est de ce fait plus cohérente à l'échelle métropolitaine.

Dans la mesure où les projets sont co-instruits, seuls ceux bénéficiant d'un avis favorable des services instructeurs de l'Etat et de la Région seront accompagnés financièrement par la Ville. Les modalités de partenariat, de versement et de suivi des projets financés dans le cadre de la Politique de la Ville feront tous l'objet d'une convention avec l'association porteuse. Quelques principes élémentaires du financement de ces projets sont énoncés ci-après :

- démarrage dès le début de l'année 2018 des projets municipaux validés techniquement par les services instructeurs financiers,
- versement de l'aide financière de la Ville de Mons en Barœul à hauteur de 70 %, afin de soutenir le démarrage des projets associatifs validés,
- versement du solde de l'aide financière 2017, au prorata des dépenses réellement engagées, après analyse d'un bilan financier et d'un rapport d'activité de l'action financée.

Parmi les actions présentées, les projets « Eveil au livre » et « Atelier d'expression, un espace pour soi » sont confiés à du personnel spécifiquement recruté au regard des niveaux particuliers de qualification attendus.

Le médiateur du livre poursuit ses interventions auprès des enfants scolarisés en maternelle et de leurs parents, dès le début de l'année 2018 afin de ne pas créer de rupture dans le déroulé de l'action démarrée en septembre 2017. Non titulaire et recruté à temps non complet (10h par semaine hors vacances scolaires), ce candidat, qui doit justifier d'une expérience confirmée de lecture à voix haute et de projets sur la parentalité, sera rémunéré en référence à la grille générale des traitements de la Fonction Publique Territoriale du cadre d'emplois des animateurs territoriaux.

Le personnel mobilisé pour conduire le projet « Atelier d'expression, un espace pour soi » sera rémunéré par référence au décret n° 2005-909 et à l'arrêté interministériel du 2 août 2005 instituant une indemnité de vacation pour collaboration occasionnelle aux dispositifs de réussite éducative. Intervenant à raison de 1 à 2h par semaine en dehors des vacances scolaires, le personnel à recruter comporte trois agents qui devront tous justifier d'une longue expérience dans le domaine de l'accompagnement social ainsi que d'une pratique avérée en développement personnel.

Ce projet vise la mise en place d'ateliers ouverts aux parents afin de leur proposer un espace d'expression personnelle, dont le contenu porte sur la parole et la relaxation. Outre le fait que tous les usagers de cet atelier partagent le fait d'être parents, il s'agit avant tout de prendre en compte la personne en tant que telle pour l'aider à s'épanouir et s'ouvrir aux autres.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter la participation de l'Etat et de la Région, au titre de la programmation de la Politique de la Ville,
- engager les actions présentées dans le cadre de la programmation 2018 qui bénéficieront d'un avis favorable des services instructeurs de l'Etat et de la Région,
- confirmer le poste de « médiateur du livre », non titulaire à temps non complet afin de mettre en œuvre l'action « l'éveil au livre » entre janvier et juillet 2018 puis de septembre à décembre 2018,
- créer trois postes d'animateurs vacataires pour l'action « Atelier d'expression, un espace pour soi » à compter de janvier 2018 afin de mettre en œuvre cette action,
- inscrire au budget primitif 2018 les crédits nécessaires à la réalisation de l'ensemble de ces projets.